

Étude : Le travail autonome chez les femmes au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 4 décembre 2023

Une proportion croissante de femmes font partie de la population des travailleurs et travailleuses autonomes. En 2022, les femmes représentaient 37 % des Canadiens et Canadiennes qui travaillaient de façon autonome à l'exploitation d'une entreprise ou d'activités professionnelles ou qui étaient des travailleurs familiaux non rémunérés. Il s'agit d'une augmentation par rapport à la proportion de 26 % observée en 1976, il y a plus de quatre décennies. Néanmoins, les femmes occupant un emploi demeurent moins susceptibles que les hommes d'être des travailleuses autonomes; en 2022, 11 % des travailleuses étaient leur « propre patron », comparativement à 16 % des hommes occupant un emploi.

Une nouvelle étude publiée aujourd'hui intitulée « [Le travail autonome chez les femmes au Canada](#) », fondée sur les données de l'Enquête sur la population active et des recensements de la population, porte sur la croissance du travail autonome chez les femmes. L'étude se penche sur les tendances en matière des principales professions des travailleurs et travailleuses autonomes, la probabilité de ces derniers et dernières d'avoir des employés et d'être propriétaires d'une entreprise constituée en société, ainsi que sur le travail autonome chez les populations racisées et autochtones.

Les professions les plus courantes chez les travailleuses autonomes en 2022 sont semblables à celles observées à la fin des années 1980

Le type de travail autonome chez les femmes a peu changé au cours des 30 dernières années. En 2022, 3 des 5 professions les plus courantes parmi les travailleuses autonomes étaient identiques à celles de la fin des années 1980 : celles de directrices — commerce de détail et de gros; d'éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance; et de coiffeuses et barbières. Deux professions étaient toutefois plus courantes en 2022 qu'en 1980 : celle d'agentes et vendeuses en immobilier et celle de préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers.

Les résultats semblent indiquer non seulement une stabilité dans les types d'emplois autonomes occupés par les femmes, mais aussi une ségrégation continue fondée sur le genre sur le marché du travail. En 2022, les travailleuses autonomes sont demeurées surreprésentées dans les professions à prédominance féminine, comme les prestataires de services de garde d'enfants. À titre de comparaison, les hommes travailleurs autonomes exerçaient le plus souvent des professions historiquement dominées par les hommes, les professions de gestionnaires et de rénovateurs en construction domiciliaire étant les plus courantes. Les hommes travailleurs autonomes occupaient aussi plus souvent des fonctions de gestionnaires en agriculture et de conducteurs de camions de transport comparativement aux femmes.

Cela dit, le travail autonome chez les femmes a subi un changement notable : la diminution du nombre de travailleuses familiales non rémunérées, c'est-à-dire les personnes qui travaillent sans salaire sur une ferme ou une entreprise détenue ou exploitée par un membre de la famille. En 1976, les travailleuses familiales non rémunérées représentaient 34 % des travailleuses autonomes; cette proportion a reculé pour s'établir à environ 10 % à la fin des années 1980. En 2022, 1 % des travailleuses autonomes étaient des travailleuses familiales non rémunérées, à l'image du creux historique observé chez les hommes travailleurs autonomes. En 1976, 3 % des hommes travailleurs autonomes étaient des travailleurs familiaux non rémunérés, et en 2022, ce taux s'est établi à moins de 1 %.

Les travailleuses autonomes sont moins susceptibles d'avoir des employés rémunérés que les hommes travailleurs autonomes

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler de façon autonome sans employés rémunérés. En 2022, 80 % des travailleuses autonomes n'avaient aucun employé, comparativement à 68 % des hommes travailleurs autonomes.



Les travailleuses autonomes (34 %) étaient également moins susceptibles que les hommes travailleurs autonomes (54 %) d'avoir une entreprise constituée en société. Les « propriétaires d'entreprise constituée en société » sont considérées comme des entrepreneurs qui possèdent une entité distincte, tandis que les « propriétaires d'une entreprise non constituée en société » sont décrites comme des travailleurs à leur propre compte.

Toutefois, la proportion de travailleuses autonomes propriétaires d'une entreprise constituée en société a augmenté au fil du temps, en particulier chez celles sans employés rémunérés. La proportion de travailleuses autonomes sans employés et propriétaires d'entreprise constituée en société a augmenté pour passer de 3 % en 1976 à 19 % en 2022.

Le travail autonome augmente avec l'âge

Les femmes travailleuses autonomes ont tendance à être plus âgées, ce qui renforce la tendance historique selon laquelle le taux de travail autonome tend à augmenter avec l'âge. En 2022, 2 % des femmes de 15 à 24 ans sur le marché du travail étaient des travailleuses autonomes, en baisse par rapport à la proportion de 5 % enregistrée en 1976. Parallèlement, chez les femmes de 55 ans et plus, le taux de travail autonome est passé de 14 % à 18 % au cours de la même période.

Dans l'ensemble, les données du Recensement de la population de 2021 laissent entendre que le taux de travail autonome chez les femmes racisées (10 %) diffère peu de celui chez les femmes non racisées et non autochtones (12 %). Toutefois, on observe des différences entre les groupes racisés. Les femmes coréennes affichaient le taux de travail autonome le plus élevé, 1 sur 5 (20 %) étant travailleuse autonome, tandis que les femmes philippines (5 %) et les femmes noires (6 %) affichaient des taux de travail autonome nettement plus faibles.

Le taux de travail autonome des femmes autochtones (9 %) et celui des femmes non autochtones (12 %) différaient également quelque peu. Le taux de travail autonome chez les femmes s'établissait à 7 % chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve. Chez les femmes métisses, le taux se situait à 10 %. Le taux de travail autonome s'élevait à 4 % chez les femmes inuites.

Note aux lecteurs

La présente étude a été réalisée à l'aide des données de l'Enquête sur la population active (EPA) et des recensements de population. Les données annuelles de l'EPA de 1976 à 2022 ont été utilisées pour examiner les tendances historiques. Les données du Recensement de la population de 2001 et de 2021 ont servi à examiner les tendances au sein de divers groupes racisés.

L'EPA est une enquête mensuelle sur les ménages. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, les personnes vivant dans des établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de la population est très faible. Réunis, ces groupes exclus de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.

Le Recensement de la population est mené tous les cinq ans et permet de recueillir des données démographiques, sociales, économiques et culturelles sur la population canadienne.

Définitions

Travailleurs et travailleuses autonomes: *Propriétaires actifs d'une entreprise, d'une ferme ou d'une pratique professionnelle constituée en société, ou propriétaires actifs d'une entreprise, d'une ferme ou d'une pratique professionnelle non constituée en société. Le dernier groupe comprend également les travailleurs et travailleuses autonomes qui ne sont pas propriétaires d'une entreprise (comme les gardiens/gardiennes d'enfants et les livreurs/livreuses de journaux). Les travailleurs et travailleuses autonomes sont ensuite subdivisés selon qu'ils ou elles sont avec ou sans employés. Une catégorie supplémentaire de travailleurs et travailleuses autonomes est celle des travailleurs familiaux non rémunérés. Il s'agit de personnes qui travaillent sans rémunération sur une ferme ou dans une entreprise ou une pratique professionnelle détenue et exploitée par un autre membre de la famille vivant dans le même logement.*

Les travailleurs et travailleuses autonomes sont classés selon l'emploi dans la semaine de référence. Si une personne a travaillé à plus d'un emploi, le travail autonome correspond à l'emploi pour lequel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

Le terme « **groupe racisé** » découle directement du concept de **minorité visible**. Le terme « **minorité visible** » désigne le fait qu'une personne appartient ou non à un groupe de **minorité visible** défini par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Selon la Loi, font partie des **minorités visibles** « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des **minorités visibles** est principalement composée des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3701 et 3901.

L'article intitulé « **Le travail autonome chez les femmes au Canada** » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* (**75-006-X**).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).